

Assurance Sociale Pauvreté

Par *assurance sociale* nous entendons tous les programmes gouvernementaux qui contribuent à protéger les agents d'événements adverses difficilement prévisibles.

Ceux-ci n'incluent donc pas, par exemple, les pensions régulières payées par un système à répartition.

Qu'est-ce qu'une Assurance?

C'est un mécanisme qui permet à un agent de se protéger d'un événement incertain dans le futur.

Comment cela fonctionne-t-il?

L'agent paye une prime à intervalles réguliers. En échange de ces primes, si l'individu devait venir à être frappé par l'événement incertain qui fait l'objet de l'assurance, l'agent à qui les primes sont versées s'engage à payer à la victime la somme promise contractuellement.

Qui est Demandeur de ce Genre de Contract?

Tous les agents qui veulent éviter d'être exposé aux conséquences des événements qui font l'objet de contracts d'assurance.

Comme la plupart d'entre nous n'aime pas le risque, les assurances touchent la grande majorité de la population.

Certaines assurances sont même devenues obligatoires (raison principale: externalités pour assurés et la société en général).

Quels Sont les Deux Grands Problèmes en Assurance?

- 1 Aléa moral: un agent assuré et un agent non-assuré ont des comportements différents;
Conduiriez-vous de la même façon si vous n'étiez pas assuré?
Un docteur qui sait que vous avez une bonne assurance vous prescrira plus facilement des examens coûteux (d'où les conseils de vos assurances et autres caisses maladies de ne pas révéler trop tôt que vous êtes super assuré).
Un travailleur qui sait qu'il peut compter sur une bonne assurance chômage travaillera peut-être moins assidument.
- 2 Anti-sélection: les agents les plus exposés au risque sont les premiers à vouloir s'assurer, ce qui a un coût pour les assurances.
Un fumeur rationnel sera plus demandeur d'une assurance vie qu'un autre agent rationnel qui ne boit pas, fume pas et ne jure que par les produits bio et naturels.

Solutions pour ce genre de problèmes (pas toutes légales, de nos jours...):

- 1 Assurance obligatoire pour tous; Si les assurances ne savent ou peuvent pas fixer leurs primes en fonction du niveau de risque, toutes les catégories à bas risque 'subsident' les catégories à risque.
- 2 Risk pooling: activité qui consiste à regrouper différentes activités risquées ensemble, afin de diminuer le risque global auquel l'assurance fait face.
- 3 Risk sharing: activité qui consiste à faire partager le risque à plusieurs agents, de façon à réduire l'exposition individuelle au risque. Le risk sharing est crucial en microfinance et pour les activités de microcrédit (Grameen Bank).
- 4 Screening et monitoring: les assurances vont essayer d'identifier votre risque avant de vous offrir un contract (screening) et vont faire un suivis continu de votre cas une fois que vous êtes assurés (monitoring).

Quelle Raisons pour Justifier le Rôle de l'État

- 1 Anti-sélection
- 2 Aléa moral
- 3 Externalités
- 4 Coûts Administratifs
- 5 Redistribution
- 6 Paternalisme (le 'puzzle' décrit par Pestieau)
- 7 Capacité supérieure de l'État (par rapport à un seul agent) à gérer plusieurs risques

Assurance Sociale en Belgique:

Dépenses pour la couverture des risques sociaux (en euros)

	2005	2006	2007
Dépenses pour :			
Soins de santé	17.261.143.556	17.745.879.552	18.883.891.628
Incapacité de travail	4.935.604.013	5.153.716.806	5.463.217.166
Perte d'emploi et incapacité à trouver du travail	7.357.238.193	7.322.695.510	7.110.055.613
Politique du marché du travail et politique en matière d'emploi	2.204.062.878	2.786.333.778	3.129.459.625
Vieillesse	12.907.882.824	13.321.095.319	13.899.166.377
Survie	4.379.198.579	4.470.851.492	4.570.084.062
Famille	4.280.194.906	4.451.370.347	4.544.998.509
Autres risques couverts et frais de fonctionnement	2.238.409.561	2.213.438.286	2.452.434.510
Total	55.563.734.509	57.465.381.090	60.053.307.490

Source : SPF Sécurité sociale

Que faire si vous êtes sans revenu et hors du marché du travail en Belgique?

Les CPAS sont là pour vous aider.

Une fois exclus du marché du travail (et donc des allocations de chômage) et si vous êtes sans autre forme importante de revenu, vous pouvez demander d'obtenir le RIS, revenu d'intégration sociale, au CPAS de votre lieu de résidence:

«Toute personne a droit à l'*aide* sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.» (article 1er de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S.).

Au 01/06/2009, les montants mensuels du revenu d'intégration sociale (le RIS, anciennement minimex) sont les suivants:

- personne cohabitante 483,86€
- personne isolée (donc les sans abris aussi) 725,79€
- personne vivant avec une famille à sa charge(ceci couvre également le droit de l'éventuel conjoint ou partenaire de vie.) 967,72€

La loi du du 26 mai 2002 introduit le concept de droit à l'*intégration sociale*.

Le but est de privilégier dans la mesure du possible l'intégration de la personne par l'emploi.

C'est en ligne avec la philosophie workfare de Tony Blair.

Le nombre de jeunes vivant grâce à une aide du CPAS a plus que triplé en 10 ans (1998-2008).

La loi 2002 intègre un droit à l'intégration sociale « par l'emploi » pour les jeunes de moins de 25 ans.

Le droit à l'intégration sociale peut prendre trois formes : un revenu d'intégration sociale (le RIS), un emploi, un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS).

Les catégories de bénéficiaires ont été modifiées une première fois par la loi-programme du 9 juillet 2004, et une seconde fois par un arrêt de la Cour d'Arbitrage du 28 juillet 2006.

Six conditions: les conditions de nationalité, de résidence, d'âge, d'absence de ressources, de disposition au travail, et d'épuisement des droits sociaux. Article 10 de la loi DIS stipule que « Dans l'attente d'un emploi lié à un contrat de travail ou dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration sociale, ou encore si la personne ne peut travailler pour des raisons de santé ou d'équité, elle a droit, aux conditions fixées par la présente loi, à un revenu d'intégration. Lorsque les revenus résultant d'une mise au travail sont inférieurs au montant du revenu d'intégration auquel l'intéressé peut prétendre, le droit au revenu d'intégration est maintenu dans les conditions fixées par la présente loi ».

Le PIIS

Le principe du projet individualisé d'intégration sociale a été introduit dans la loi Minimex en 1993.

Un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) vise à établir les étapes nécessaires et les objectifs en vue de l'insertion sociale et/ou professionnelle progressive de tout bénéficiaire du DIS, pour lequel l'emploi n'est pas (encore) possible ou souhaitable dans un premier temps.

Pour les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires du DIS qui ne peuvent pas trouver immédiatement leur place sur le marché du travail, la conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale est obligatoire, sauf raisons de santé ou équité.

Selon les besoins de la personne, le PIIS portera soit sur l'insertion professionnelle soit sur l'insertion sociale.

Le PIIS « études de plein exercice »

L'objectif du PIIS « études de plein exercice » est avant tout d'encourager les jeunes de moins de 25 ans à obtenir un diplôme en vue de leur insertion professionnelle dans la société.

La prime d'installation

La prime d'installation est une somme d'argent qui doit vous permettre d'aménager et d'équiper votre logement.

Toute personne qui était sans-abri ou qui vivait dans un camping a droit à une prime d'installation lorsqu'elle a trouvé un logement pour s'installer. Pour pouvoir obtenir la prime d'installation, cinq conditions doivent être remplies. 1) avoir un logement; 2) logement doit être la résidence principale; 3) être sans abris ou habitant de camping; 4) Vous recevez un RIS, une ERIS, une allocation de chômage ou d'invalidité ou un autre revenu à charge de la sécurité sociale ou le revenu garanti aux personnes âgées (RGPA) ou la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA); 5) vous n'avez jamais reçu la prime auparavant.

GRAPA

la GRAPA est une prestation qui a pour but d'offrir une aide financière aux personnes âgées ne disposant pas de moyens suffisants.

L'âge requis pour obtenir cette prestation est de 65 ans.

Pour bénéficier de la GRAPA, il faut être Belge, ressortissant de l'Union Européenne, réfugié, apatride ou de nationalité indéterminée.

Si vous cohabitez avec une ou plusieurs personnes (conjoint, frère, sœur ... ou personne étrangère à la famille), vous pourrez percevoir le montant de base de 7.330,63 EUR par an ou 610,89 EUR par mois.

Si vous habitez seul, vous percevrez le montant majoré de 10.995,95 EUR par an ou 916,33 EUR par mois.